

Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le rapport d'activité et comptes 2011 et budget de fonctionnement 2012 de la Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec).

Rapport de Mme Martine Sumi.

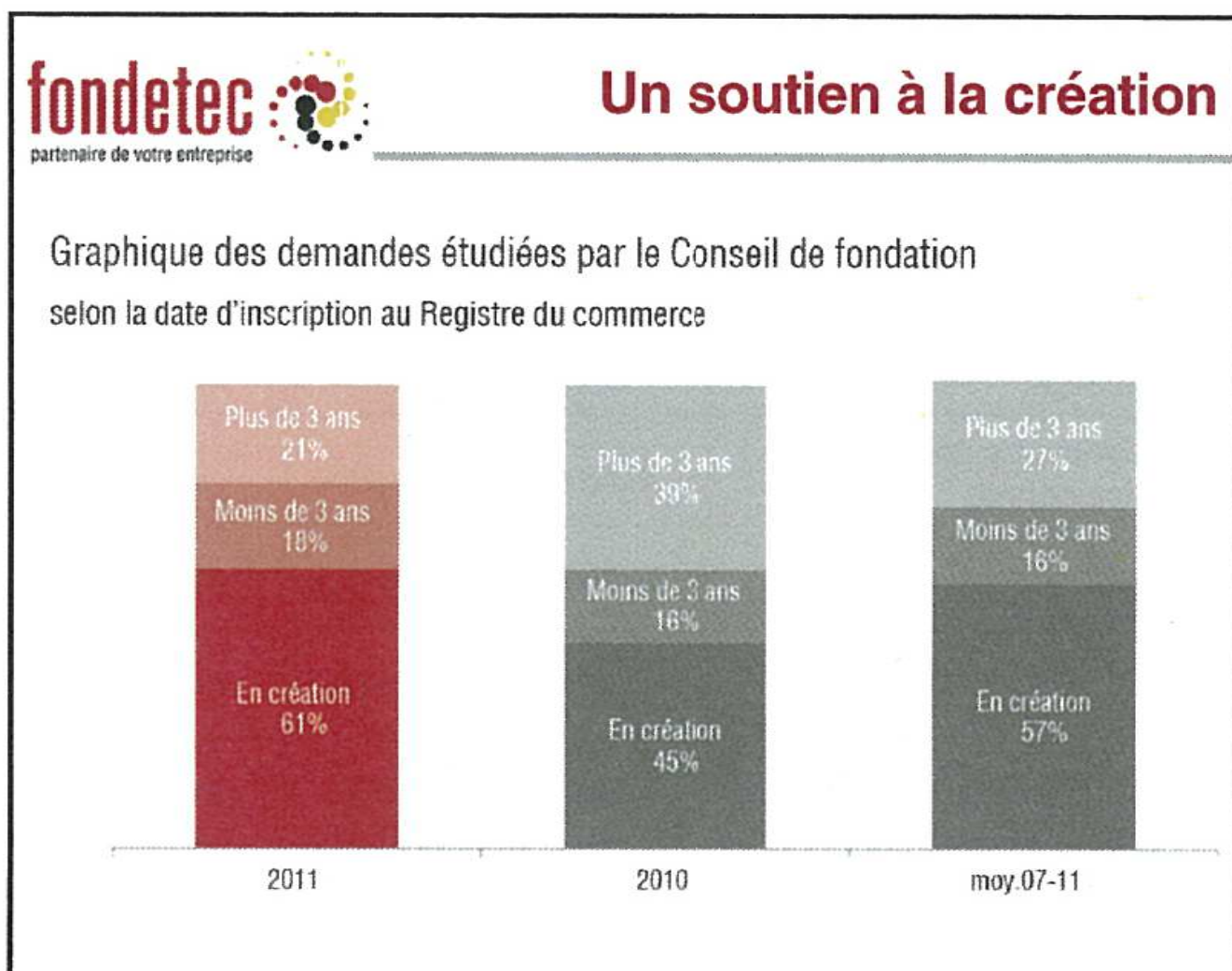
Cette objet a été renvoyé à la commission des finances par le Conseil municipal lors de la séance plénière du 3 septembre 2012. La commission, sous la présidence de M. Alberto Velasco, a étudié le rapport d'activité 2011 de la Fondetec en traitant de manière simultanée les comptes de la même année ainsi que son budget 2012 lors de sa séance du 16 octobre 2012.

La rapporteuse remercie Mme Danaé Frangoulis pour ses excellentes notes de séance.

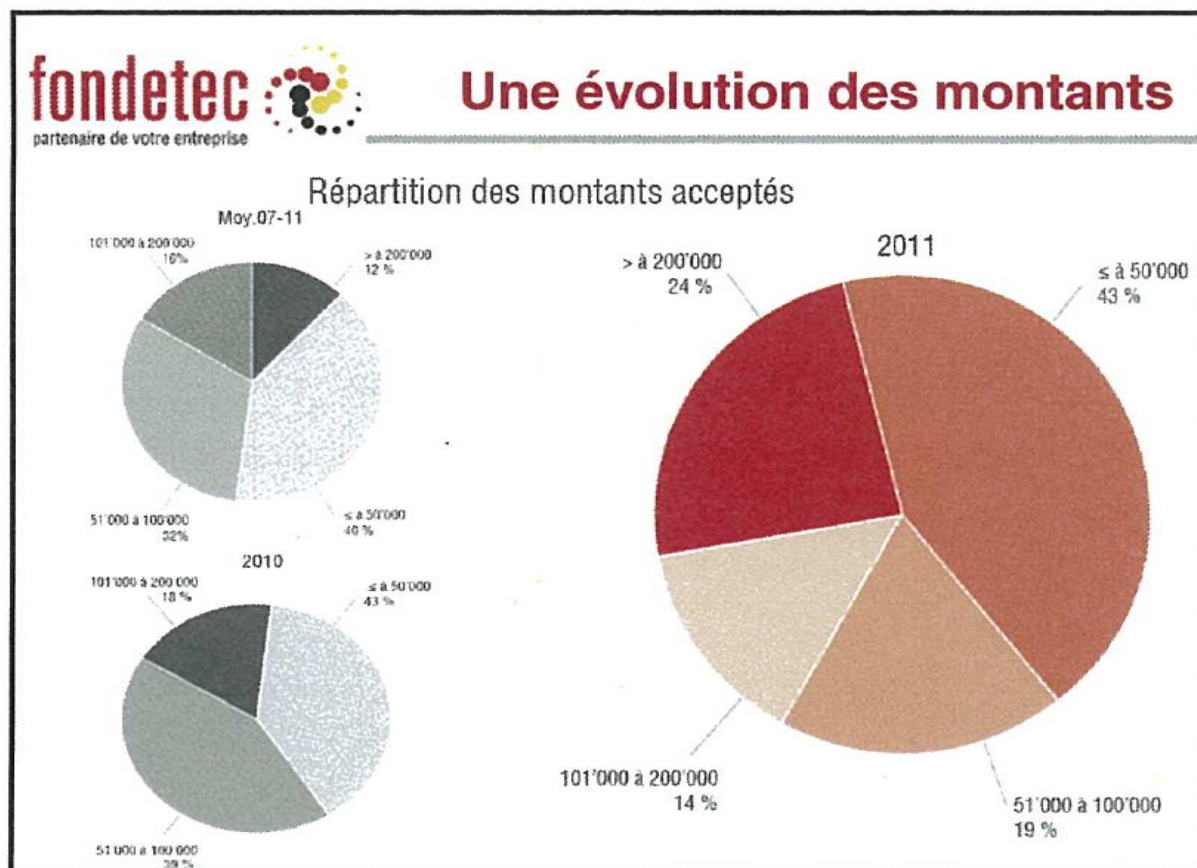
Séance du 16 octobre 2012

Audition de Mme Anne-Marie Gisler, présidente du conseil de fondation et de M. Jérôme Favoulet, directeur de la Fondetec

Le volume d'activité a retrouvé son niveau normal en tournant à 80% vers la création d'entreprises ou vers des entreprises qui ont moins de trois ans. Les activités de la Fondetec se dirigent, pour le solde, vers des entreprises qui rencontrent des phases de difficulté, et surtout pour celles ayant moins de trois exercices comptables réalisés et qui, de ce fait, ne remplissent pas les critères bancaires usuels de prêts.



Evolution au niveau des montants: il a y eu des montants assez élevés versés, avec un record en 2011 avec pratiquement 24% des soutiens ou prêts accordés qui concernaient des sommes égales ou supérieures à 200 000 francs. Cela contraste avec 2010 où aucun soutien de ce type n'avait été accordé avec une seule demande présentée. En 2011, il y a eu beaucoup de requêtes de cette importance.

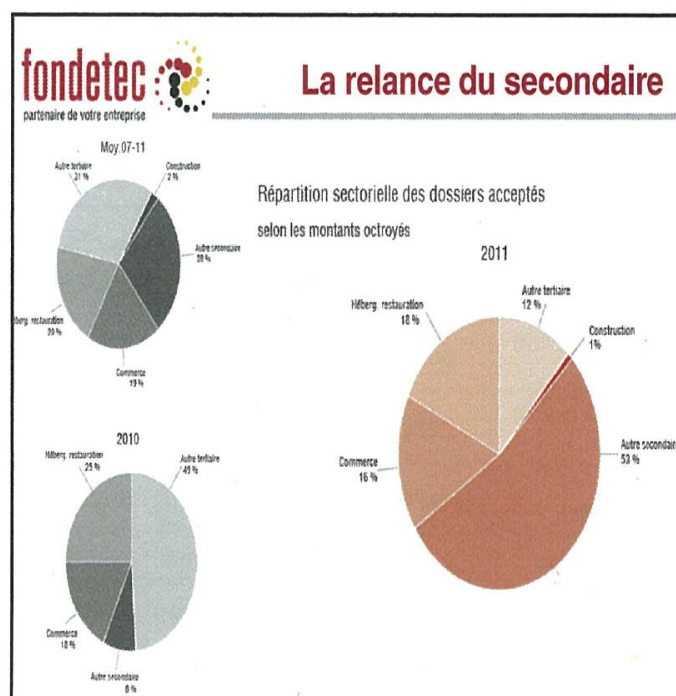


Cet élément est lié à une autre particularité en 2011, soit la *répartition avec les secteurs d'activité*.

En effet, alors que le secteur secondaire avait été quasiment absent en 2010 avec seulement 8%, il a atteint plus de la moitié des soutiens en 2011..

Bien qu'il n'y ait pas eu d'étude menée et approuvée par un comité scientifique, il semblerait qu'en 2010, l'industrie a encaissé la crise. Suite à la situation catastrophique du secteur vers août 2010, la plupart des acteurs du secteur ont essayé de passer le cap en 2011. Pour ce faire, et ayant constaté la politique du franc et la valorisation par rapport à l'euro, ils se sont tournés vers la Fondetec pour se relancer.

La Fondetec a aussi favorisé l'émergence de nouveaux acteurs étant donné le changement du marché.



Enfin, le *portefeuille* est stable au niveau du nombre de débiteurs en cours, puisque leur nombre est passé de 74 à 75. En outre, il y a une légère baisse des débiteurs provisionnés puisqu'il y en a 18 en 2011 contre 20 l'année précédente. En revanche, le total des montants débiteurs a par contre augmenté de 22%. Ce changement s'explique par le fait que la Fondetec a accordé des montants plus importants en 2011 que les années précédentes.



L'activité de crédit :

- 37 nouvelles demandes enregistrées (+16%)
- 29 décisions :
 - 15 financement accordés (+ 7%)
 - Soutien financier accordé = CHF 1'250'000 (- 48%)

L'activité de pépinière :

- 6 entreprises hébergées.

Il y a aussi une augmentation sur les montants *des débiteurs provisionnés*, mais elle ne correspond pas à l'évolution des montants des débiteurs. En calculant le montant de la provision sur le volume des débiteurs, on constate que la Fondetec a gagné deux points. Cela constitue un petit assainissement du portefeuille et il annonce que la Fondetec espère faire mieux.



Evolution du portefeuille

	2011	2010	Ecart
Nombre de débiteurs en cours	75	74	+1,4%
Nombre de débiteurs provisionnés	18 (24%)	20 (27%)	-10%
Total montant débiteurs	6'286'290	5'161'237	+22%
Montant débiteurs provisionnés	1'779'187	1'594'645	+12%
Provisions / Débiteurs en valeur	28%	30%	-2 pts

Progrès considérable du *taux de réponses* qui passe de 75 à plus de 90%. 444 emplois ou 207,36 en équivalent temps plein, soit environ quatre «plein temps» par entreprise avec pour un salaire annuel moyen de l'ordre de ~ 63 000 francs, qui fait la fierté de la Fondetec.

Statistiques emplois des entreprises suivies

données recueillies sur la base des déclarations AVS reçues ou des comptes 2011 le cas échéant

	(CHF)	2011	2010	%
Taux de réponse		89,83 %	75,81%	+18,50%
Nb total de salariés sur l'année		444,00	241,00	+84,23%
Nb moyen de salariés par entreprise		8,38	5,13	+63,30%
Nb de salariés ETP sur l'année		207,36	135,85	+52,64%
Nb moyen de salariés par entreprise ETP		3,91	2,89	+35,38%
Charges salariales totales		13'100'939,21	7'785'841,67	+68,27%
Charges salariales moyennes par entreprise		247'187,53	165'656,21	+49,22%
Salaire annuel moyen par collaborateur ETP		63'179,38	57'311,41	+10,24%

Comparaison comptes 2010 et 2011: variation annuelle du capital de 1 400 264 francs contre 1 452 473 provisionnés. Cette variation de 139 000 francs en plus correspond au résultat de la variation d'activité de soutien où il y a 150 000 francs de différence. En 2011, la Fondetec avait sous-estimé la difficulté des entreprises. C'est pourquoi ces dernières ont été provisionnées pour 2012 en espérant pouvoir les sortir de la provision à la fin de l'année.

Comparaison 2011-Budget-2010

	2011	Budget 2011	Ecart	2010
	CHF	CHF	CHF	CHF
Résultat de fonctionnement	(1'041'909)	(1'064'659)	22'751	(985'132)
Résultat de l'activité de soutien	(333'953)	(272'500)	(61'453)	(417'567)
Résultat de l'activité pépinière	(122'631)	(144'219)	21'588	
Résultat d'exploitation	(1'498'493)	(1'481'378)	(17'115)	(1'402'699)
Résultat sur titres	228	28'605	(28'377)	14'726
Variation annuelle du capital	(1'498'264)	(1'452'773)	(45'491)	(1'387'973)

En ce qui concerne les projets, M. Favoulet explique qu'il y a en avait cinq en 2011, mais plus que quatre en 2012, parce que l'un des projets a été finalisé et qui concernait la modernisation des outils et des infrastructures informatiques:

1. mise en place de *l'outil de gestion de crédit*: en cours mais qui a pris plus de temps que prévu pour rester dans des chiffres raisonnables;
2. ouverture de la *pépinière en entreprise*: effectuée, il ne reste plus que l'inauguration;
3. *développement de la communication et du site internet*: en cours et travaux bien avancés;
4. création de l'outil *Tableau de bord et statistiques*: pas encore commencé.

Comparaison budget 2011 et 2012: on peut constater une économie sur le coût de fonctionnement. La diminution de l'activité de pépinière est due à des retards, notamment en ce qui concerne le suivi des travaux et la compréhension des normes liées aux travaux de rénovation des locaux. L'objectif de la Fondetec est de fournir une aide suffisante et de retravailler avec les entreprises qui sont en situation difficile pour améliorer leur situation d'ici à la fin de l'année.

M. Favoulet met ensuite en exergue les *partenariats* et *mandats* parce que ceux-ci démontre leur confiance envers la Fondetec :

- OCE: Commission SAI;
- Ville de Genève: Commission fonds chômage;
- HES Genève: mandats (formation, examen, prix Créagir);
- HES-SO: travaux de recherche;
- Concours: Startup Week-end, IDDEA, ASHOKA;
- Salons: Carrefours Créateurs et Bitoubi;
- Université: UniEmploi et Aiesec;
- NewStart: développement outil de prévisionnels financiers.

M. Favoulet conclut son exposé par la présentation de l'avancement de l'année 2012 selon les chiffres ci-dessous:

 fondetec partenaire de votre entreprise Budget/Réalisé 2012			
	Réalisé 30/09/2012	Budget 30/09/2012	Budget 2012
	CHF	CHF	CHF
Résultat de fonctionnement	(812'568)	(843'099)	(1'286'454)
Résultat de l'activité de soutien	(405'149)	(271'948)	(323'370)
Résultat de l'activité pépinière	(122'388)	(81'758)	(108'993)
Résultat d'exploitation	(1'340'105)	(1'196'805)	(1'718'817)
Résultat sur titres	18'156	2'583	3'452
Variation annuelle du capital	(1'321'949)	(1'194'222)	(1'715'365)

Questions des commissaires

Que signifie les entreprises «autre tertiaire»?

Le secteur tertiaire = hébergement, restauration et commerces. L'«autre tertiaire» concerne tous les domaines hors restauration et commerce.

Y-a-t-il des entreprises soutenues par la Fondetec dans le secteur du béton?

Non il n'y a pas, à ce jour, de projet réalisé pour une entreprise fabriquant des éléments en béton. Les autres entreprises du secondaire sont les industries manufacturières spécialisées dans l'horlogerie, les prothèses orthopédiques, les seringues d'injection, les vêtements pour enfants et les vélos électriques et des bornes de rechargement.

Comment sont nommés et classifiés les secteurs?

La Fondetec suit la nomenclature NOGA sous le registre des entreprises, sans choisir à l'interne la catégorie des entreprises.

Quel type d'entreprises est soutenue dans l'artisanat?

La Fondetec ne fait pas de démarchage. Une sellière, par exemple, est soutenue. C'est une forme de proposition genevoise à la concurrence asiatique: elle travaille aussi pour la réparation de ceintures d'agents de police ou de tables d'auscultation de médecins. Les pages 31 à 37 du rapport de la Fondetec renseignent sur l'artisanat.

Etonnement d'une commissaire de ce qu'un gérant de plusieurs restaurants puisse être soutenu par la Fondetec!

S'il remplit les critères exigés par la Fondetec, il n'y a pas de raison de l'exclure.

La présence de M. J. Favoulet dans le comité de décision du Fonds chômage oriente-t-elle mieux les entreprises?

Sans doute la dimension trop entrepreneuriale de certaines entreprises implique-t-elle que des subventions, sous forme de dons, ne sont pas appropriées par le Fonds chômage. Cela entraîne parfois les entreprises concernées à se tourner alors vers la Fondetec. La présence de M. J. Favoulet apporte parfois son aide pour les aiguillages. Son habitude à articuler les prévisionnels financiers représente un avantage au Fonds chômage.

Prises de position

L'Union démocratique du centre annonce que, malgré tout le bien que son parti pense de la Fondetec, elle est surprise qu'au vu du nombre d'employé-e-s de la Fondetec, cette dernière accorde 2,8 millions en soutien. En effet, l'Union démocratique du centre ne comprend pas que les soutiens puissent augmenter de 45%, alors que c'est toujours le même nombre de personnes qui y travaillent. Constat est fait que la masse de travail de la Fondetec évolue, sans que cela ait d'impact sur le nombre de postes de travail. En outre, à la page 20 du rapport, une augmentation du déficit du résultat de fonctionnement en 2011 est relevée, due à une augmentation des jetons de présence. Cela est surprenant puisque neuf personnes travaillent à la Fondetec, et que neuf personnes sont membres du Conseil de fondation. Cela lui semble faire beaucoup de monde, probablement trop pour une masse de travail qui est à géométrie variable. L'Union démocratique du centre annonce son abstention.

Le Mouvement citoyens genevois confirme qu'il est membre du Conseil de fondation. Il poursuit en indiquant tout d'abord que ce dont parle l'Union démocratique du centre concerne les nouveaux crédits accordés, alors qu'il y a tous les anciens à gérer. Il signale que la Fondetec, depuis longtemps, au moins depuis 2005, assure elle-même le crédit et encaisse les intérêts, ce qui représente le travail effectué auparavant par une banque, ce qui a été décidé suite à des discussions avec la Banque cantonale Genevoise, et une expertise. Aujourd'hui, cette solution est en train d'être révisée parce qu'il apparaît que le travail qu'implique cette décision est trop conséquent et qu'un juste milieu devrait être trouvé. En ce qui concerne les jetons de présence, le Mouvement citoyens genevois explique qu'ils sont déterminés en fonction de ceux du Conseil municipal. Ainsi, c'est parce que le conseil organise plus de réunions ou qu'elles durent plus longtemps en raison du nombre important de demandes. En outre, le Conseil de fondation a refusé de les indexer, au contraire du Conseil municipal en juin 2011. Il soutiendra les objets traités en séance.

Ensemble à gauche indique qu'il va s'abstenir sur cette proposition, car il trouve que les remarques de l'Union démocratique du centre méritent réflexion et qu'il vaudrait la peine de se pencher plus avant sur les questions soulevées par ce parti.

Le Parti démocrate-chrétien, critique à l'origine de la création de ce fonds, relève que le Contrôle financier a clairement affirmé que la Fondetec respecte toutes les règles du contrôle interne. Il s'apprête à soutenir les objets en question.

Le Parti libéral/radical, bien que souhaitant une approche plus qualitative que quantitative des soutiens de la Fondetec, va néanmoins accepter les comptes et le budget.

Les Verts et le Parti socialiste invitent l'ensemble des commissaires à relire le rapport transmis au moment de la redotation, en 2008, ainsi que le rapport d'activités 2011, car ils répondent à la quasi-totalité des préoccupations encore présentes chez certaines personnes de la commission. Ils accepteront ces objets en appréciant le travail important réalisé par la Fondetec, la qualité des documents fournis et la disponibilité des responsables du fonds.

Votes

Les commissaires prennent acte du rapport d'activités D-32.

Mis aux voix, le projet de délibération PRD-48 concernant l'approbation des comptes 2011 est accepté par 11 oui (2 S, 2 Ve, 2 MCG, 1 DC, 3 LR, 1 UDC) et 2 abstentions (1 EàG, 1 UDC).

Mis aux voix, le projet de délibération PRD-49 concernant le budget de fonctionnement 2012 est accepté par 12 oui (2 S, 2 Ve, 2 MCG, 1 DC, 3 LR, 1 UDC) et une abstention (EàG).

PROJET DE DÉLIBÉRATION PRD-48

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre i), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 11, alinéa 3, des statuts de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec);

sur proposition de la commission des finances,

décide:

Article unique. – Le Conseil municipal approuve le rapport annuel 2011, le compte d'exploitation et le bilan au 31 décembre 2011, le tableau de financement, ainsi que le rapport de l'organe de révision du 24 mai 2012 de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec).

PROJET DE DÉLIBÉRATION PRD-49

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre i), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 11, alinéa 3, des statuts de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec);

sur proposition de la commission des finances,

décide:

Article unique. – Le Conseil municipal approuve le budget de fonctionnement 2012 de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec).